



**Certificat individuel Utilisation à titre professionnel des produits
phytopharmaceutiques » dans la catégorie
« Décideur en entreprise non soumise à agrément » Renouvellement
Milieu agricole**

Durée du stage : 7 heures	Horaire : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 17 h00
Responsable de stage : Karine DEJEAN – Tél : 06 30 00 68 14 kd@raisonalpes.fr	
Formateurs : Karine DEJEAN, salariée de Raison'Alpes, Chargée de missions et Responsable de formation depuis 2014, animateur de formation « Certiphyto » depuis 2010	
Libellé du public : Responsable d'exploitation, salarié ayant des responsabilités de décision	
Coût de la formation : 125 € HT (TVA20%) soit 150 € TTC par personne, pour les producteurs cotisants à VIVEA, possibilité de prise en charge directe	

PROGRAMME DE FORMATION

Objectif de la formation : Etre capable d'utiliser un produit phytopharmaceutique dans le respect de la réglementation, en toute sécurité vis-à-vis de l'environnement, de soi-même et des personnes pouvant utilisées les espaces traités. Etre à même de décider d'utiliser une méthode alternative à un produit phytopharmaceutique
--

Module 1	2h00	Cadre réglementaire de l'utilisation, l'application et l'achat de produits phytopharmaceutiques : Etre capable d'utiliser un produit conformément à la réglementation Prévenir et identifier les risques pour l'environnement - Etre capable d'utiliser un produit sans risque pour l'environnement Visite de moyen de gestion des effluents
Module 2	2h00	Connaître et identifier les risques pour la santé de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques - Etre capable d'utiliser un produit sans danger pour soi et les autres Manipulation d'équipement de protection individuelle
Module 3	3h00	Définir une stratégie pour réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, présentation des techniques alternatives Etre capable de choisir le produit le plus adapté à une situation et de mettre en place une méthode alternative

Méthodes pédagogiques, techniques et encadrement :

- formation en salle sur support power point, Equipement de protection individuelle, phytobac, Ecobang, Fiche de donnée de sécurité, local phytopharmaceutique, texte de loi (arrêté, décret...)
- Etude de cas concrets,
- Echange entre participants
- quizz

Modalité d'évaluation des acquis de la formation :

- remise d'une brochure permettant d'effectuer la démarche de demande de « Certiphyto »
- présence obligatoire du stagiaire durant la totalité de la formation
- remise d'une fiche d'évaluation de la formation
- remise d'une attestation de présence en fin de stage
- remise d'un livret récapitulatif de formation « Certiphyto, Décideur en entreprise non soumise à agrément »

DK/RA V2 2017 – 07